# Liste des délibérations du Conseil municipal - Séance du lundi 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août 2022 à 19h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 26 août 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,

Eric GRAVIER, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints,

Pierre BALME, maire délégué de Venosc,

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.

Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Pascal ESPITALLIER, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés: Jean-Luc BISI, Ugo MOUNIER, Fabien VEYRAT, Stéphane VAISSIERES

# Etait représentées dans le cadre d'une procuration :

Agnès ARGENTIER donne pouvoir à Eric GRAVIER

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Enrica TASSO

Marion ROLLAND donne pouvoir à Françoise MOREAU

Secrétaires de séance : Marie-Hélène COING et Paul VAN LEEUWEN

#### Délibération nº 2022-112

Objet : Présentation par la société SUEZ du rapport annuel du délégataire du service de l'eau pour les exercices 2020 et 2021

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du RAD des exercices 2020 et 2021.

#### Délibération nº 2022-113

Objet : Actualisation du règlement intérieur du conseil municipal

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation de son règlement intérieur.

#### Délibération nº 2022-114

Objet : Convention de fourniture de repas à l'école de ski français

Décision: Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec l'ESF.

## Délibération nº 2022-115

Objet : Convention de livraison de repas avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ferrand

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de renouveler la convention avec le SIEPAF pour la production et la livraison des repas de restauration scolaire et à destination des personnes âgées.

#### Délibération nº 2022-116

Objet : Convention de fourniture de repas au CCAS

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de fourniture de repas au CCAS.

# Délibération nº 2022-117

Objet: Convention de partenariat avec l'association « Les Ambassadeurs des Alpes »

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec l'association « Les Ambassadeurs des Alpes ».

#### Délibération n° 2022-118

Objet : convention d'implantation et d'exploitation d'appareils de mesure de débit en rivière avec CVE Hydro

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le maire à la signer.

## Délibération nº 2022-119

Objet: Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social – Convention entre le Préfet de

l'Isère et les services enregistreurs.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention susvisée.

# Délibération nº 2022-120

Objet : Convention pour zone de sénescence aux Travers

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour mise à disposition de deux îlots de sénescence dans le secteur des Travers à la société France DENEIGEMENT et autorise le maire à la signer.

#### Délibération n° 2022-121

Objet: Acquisition de parcelles aux consorts MANGANO

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité et avec les abstentions de Céline Valette et Cécile Neyraud, approuve l'acquisition des parcelles vendues par les consorts MANGANO.

#### Délibération n° 2022-122

Objet : Acquisition d'une parcelle auprès de la succession GUIGNARD-MOLLES

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, Pierre Balme ne prenant pas part au vote, approuve l'acquisition de la parcelle 534 section AC n° 149 auprès de la succession GUIGNARD-MOLLES.

# Délibération n° 2022-123

Objet : suite à donner après la démission du 3ème adjoint

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser vacant le poste de 3ème adjoint

# Délibération n° 2022-124

Objet : Syndicat Territoire d'Energie Isère – Désignation d'un délégué suppléant

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Anne Millet, suppléant de Laurent Giraud pour siéger au Syndicat TE38.

#### Délibération n° 2022-125

Objet : Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans - Désignation des délégués

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégué titulaire, Eric Gravier et en qualité de déléguée suppléante, Anne Millet pour siéger au SACO.

# Délibération n° 2022-126

Objet : Condition de dépôt des listes pour la commission d'appel d'offres

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de dépôt de la liste en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

# Délibération n° 2022-127

Objet : élection des représentants à la commission d'appel d'offres

Décision : Après l'élection au scrutin secret des représentants à la commission d'appel d'offres, Monsieur le maire proclame la liste suivante élue :

Titulaires : Cécile Neyraud, Angélique Aguilar, Eric Gravier Suppléants : Agnès Argentier, Françoise Moreau, Enrica Tasso

# Délibération n° 2022-128

Objet : retrait de la délibération n° 2022-035 d'approbation des statuts de la SEML Foncière les 2 Alpes Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la délibération n° 2022-035.

#### Délibération n° 2022-129

Objet : répartition des actifs du SIETGO suite à sa dissolution

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des actifs du SIETGO à parts égales entre chaque commune adhérente.

# Délibération n° 2022-130

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

# Délibération n° 2022-131

Objet : Formation en alternance – contrat d'apprentissage

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de recourir au contrat d'apprentissage pour le service Multi accueil.

Le Maire, Christophe AUBERT

